

Annexe II

[Original : anglais et français]

PROTOCOLE ADDITIONNEL À L'ACCORD D'ABUJA DU 1er NOVEMBRE 1998  
RELATIF À LA FORMATION DU GOUVERNEMENT D'UNITÉ NATIONALE DE  
LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU

Les deux parties au conflit en Guinée-Bissau, réunies les 14 et 15 décembre 1998 à Lomé dans le cadre de l'application de l'Accord d'Abuja entre le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau et la Junte militaire autoproclamée, conviennent par le présent protocole additionnel de former le Gouvernement d'unité nationale selon la structure et la répartition suivante :

1. Les ministères à pourvoir par le Président de la République de Guinée-Bissau :
  - Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale;
  - Ministère de la justice et du travail;
  - Ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources naturelles;
  - Ministère de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et des sports;
  - Ministère de la santé et des affaires sociales;
  - Secrétariat d'État à l'énergie, aux ressources naturelles et à l'environnement;
  - Secrétariat d'État aux transports et communications;
  - Secrétariat d'État à la réforme administrative et à la fonction publique.
  
2. Les ministères à pourvoir par le commandant de la Junte militaire autoproclamée :
  - Ministère de la défense et des combattants de la liberté de la patrie;
  - Ministère de l'Administration interne;
  - Ministère de l'économie et des finances;
  - Ministère de l'équipement social;
  - Secrétariat d'État au Trésor;
  - Secrétariat d'État au commerce, à l'industrie, au tourisme et à l'artisanat;

/...

- Secrétariat d'État à la communication sociale et aux affaires parlementaires;
  - Secrétariat d'État aux combattants de la liberté de la patrie.
3. Les deux parties s'engagent à former ce gouvernement d'unité nationale dans les plus brefs délais.
  4. Elles réaffirment la nécessité du déploiement rapide du Groupe de surveillance de la CEDEAO en Guinée-Bissau et conviennent de coopérer à cet effet.

Fait à Lomé, le 15 décembre 1998, en quatre exemplaires originaux.

Président de la République de  
Guinée-Bissau

(Signé) Joao Bernardo VIEIRA

Commandant de la Junte militaire  
autoproclamée

(Signé) Ansumane MANE

En présence de :

Président de la République togolaise

(Signé) Gnassingbe EYADEMA

Ministre de l'intérieur de la  
République du Sénégal

(Signé) Lamine CISSE

Ministre de la défense nationale  
de la République du Niger

(Signé) Tounkara YAHAYA

Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire de la République  
fédérale du Nigéria au Togo,  
représentant le chef de l'État,

Commandant en chef des Forces  
armées de la République fédérale  
du Nigéria

(Signé) Vincent OKOBI

Secrétaire exécutif de la  
Communauté économique des États  
de l'Afrique de l'Ouest

(Signé) Lansana KOUYATE

-----